

## **QUESTIONS ORALES DE LA MINORITÉ « MIEUX VIVRE À SABLÉ » - RÉPONSES DU MAIRE**

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Il y avait des questions. Monsieur MAREAU, vous aviez des questions à poser.

⇒ Monsieur MAREAU : Je peux poser ma question orale, c'est ça ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je vous en prie.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vous remercie. Il y en a deux, que je n'ai pas pu poser la dernière fois. Je les poserai maintenant. Nous pouvons découvrir sur le site Internet de la ville la page « Sablé et les Jeux Olympiques 2024 » avec les informations qui suivent :

Le label « Terre de Jeux 2024 » : il permet à toutes les collectivités territoriales qui partagent la conviction que le sport change les vies et de bénéficier de cette énergie unique.

Devenir « Terre de Jeux 2024 », c'est s'engager à contribuer à faire vivre à toutes les émotions des Jeux, changer le quotidien des gens grâce au sport et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant.

C'est contribuer à faire des Jeux un projet national. C'est ce qui est sur le site Internet.

Au-delà de toutes ces belles pensées et intentions dont nous adhérons tous, et comme aucune communication n'a été faite aux élus, pourriez-vous nous en dire un peu plus ? Que cela apporte-t-il à notre ville concrètement ? Cela a-t-il un coût ? Allons-nous recevoir des subventions et, si oui, sous quelles conditions ?

Au sujet des marchés de notre ville, alors même que la Commission des marchés forains ne s'est pas encore réunie, des décisions semblent être déjà prises. C'est à se demander à quoi va finalement servir cette Commission !

La dernière fois que cette Commission s'est réunie, au mois de juin dernier, un long travail des employés des services de la mairie pour préparer le retour sur la place Raphaël Élizé nous avait été présenté. Quelques jours plus tard, la nouvelle majorité annonce qu'il ne se passera rien. Et maintenant, nous apprenons que oui, le marché va redescendre. Tout ceci est très confus.

Est-ce que la Commission des marchés forains va avoir toute sa place dans les décisions futures de ces derniers ?

De plus, il semble que nous ayons des problèmes de messagerie Internet. En effet, je n'ai pas reçu de réponse malgré un second envoi en accusé-réception de mon e-mail du 29 septembre. Dans celui-ci, je vous demandais une copie du document qui explicitait une obligation stricte du marché forain hebdomadaire sur la place Raphaël Élizé, sous condition de ne pas recevoir très clairement cette subvention. En effet, je n'ai jamais lu aucun document de subvention avec une telle condition.

Je n'ai jamais été contre, et j'ai même validé en Commission des marchés forains de ce mois de juin 2020 que le marché redescende place Raphaël Élizé, avec la possibilité de garder un marché à un jour différent sur la place du Champ de Foire.

Ensuite, nous avons pu découvrir que des travaux étaient engagés sur la toiture de l'église. Nous n'avons encore vu aucune ligne ou information à ce sujet. Pouvez-vous nous en dire plus, et combien cela va-t-il coûter ?

Pour finir, je suis étonné de voir qu'une Commission est déjà au travail à la Communauté de Communes sur le problème d'offre médicale sur notre commune. C'est très bien que la CDC (Communauté de Communes) fasse cela. Cependant, quand allons-nous, Conseil Municipal de Sablé,

commencer à travailler à cette question ? À mon sens, il s'agit du point le plus important de ce mandat, la crise sanitaire nous le rappelle tous les jours, et l'attractivité de la ville en a besoin.

Dans les futures Commissions extra-municipales, il y en a par exemple une sur le tourisme. Ceci est très bien, même si la compétence est clairement communautaire.

Quant à celle sur les questions médicales, elle n'est ni communautaire, ni communale. Mais notre ville doit avoir son mot à dire avec les élus, les professionnels et les patients. Je vous remercie de m'avoir entendu.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci. Monsieur RENOU pour la première partie de la question.

⇒ Monsieur RENOU : Merci Monsieur le Maire. Monsieur MAREAU, je vais vous répondre par rapport au label « Terre de Jeux 2024 ». Monsieur MAREAU, c'est un projet qui a été initié par l'ancienne municipalité, et je suis surpris que vous n'ayez eu aucune information sur ce projet.

Je vais apporter des réponses à vos questions. Cela apporte à la collectivité d'être référencée dans un dispositif national, et ainsi de bénéficier de la communication du label pour l'ensemble des manifestations sportives organisées sur le territoire pour la prochaine olympiade.

C'est aussi promouvoir la pratique sportive via l'image des Jeux Olympiques au niveau des institutions partenaires (écoles, clubs, institutions spécialisées), en organisant des événements pour ces publics.

C'est aussi l'occasion d'inscrire le territoire dans la préparation des Jeux organisés en France, depuis la dernière organisation réalisée il y a 100 ans.

Il n'y a pas de subvention. Il n'y a pas de coût. C'est essentiellement un acte d'engagement pour mettre en avant les valeurs positives du milieu sportif.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Monsieur ROCHER, pour les marchés.

⇒ Monsieur ROCHER : Merci Monsieur le Maire. Monsieur MAREAU, pour permettre à tout le monde de bien comprendre, parce que je crains qu'il y ait une petite confusion entre les Commissions. Concernant les marchés il en existe actuellement une seule qui consiste à valider l'organisation des marchés du point de vue logistique et commercial, c'est-à-dire valider les abonnements et les nouveaux candidats à exposer, ainsi que la disposition des commerçants (c'est-à-dire leur emplacement sur la zone des marchés). Cette Commission n'a pas encore statué depuis notre prise de fonction, mais cela ne saurait tarder.

La deuxième que vous évoquez est une Commission extra-municipale qui sera prochainement constituée et qui échangera en vue de proposer une organisation générale des marchés, leur nombre, leurs lieux voire même leurs thèmes. Nous pensons que la revitalisation de notre centre-ville, comme vous d'ailleurs, passera en premier lieu par une organisation et une gestion des marchés au plus haut niveau afin de rendre ces événements les plus séduisants possible pour notre centre-ville.

En ce qui concerne le marché du vendredi, j'ai déjà expliqué les raisons du report de ce transfert en raison des règles de sécurité qui n'étaient pas respectées. Nous souhaitons le redescendre début décembre pour redonner de l'air à nos commerçants du centre, qui en ont encore plus besoin depuis l'annonce du président de la République. Il reste des sujets sécurité à régler cette semaine avant d'annoncer une date définitive.

Concernant la subvention inhérente aux travaux de la place Raphaël Élizé, vous avez reçu une réponse de Madame Stéphanie ALLAIN en date du 2 novembre à 15 heures 15 - pardon, excusez-moi, en date du 20 octobre à 15 heures 27. C'est le fichier que l'on m'a transmis ce matin. Concernant la subvention inhérente aux travaux de la place Raphaël Élizé, il est bien évident que la Sous-Préfecture ne retirera pas cette subvention, mais après échange avec le Sous-Préfet nous devons tenir l'engagement de la municipalité au titre de « modularité commerciale ». Il est évident... Vous ne

trouvez nulle part dans les documents quelque chose qui dit que nous devons faire le marché ici. Cela été évoqué de façon un petit peu plus - comment dirais-je - administrative sous le terme de modularité commerciale. Qui dit modularité commerciale, c'est les commerces itinérants et les commerces sédentaires. Cette demande de subvention était dans la fiche action Cœur de Ville.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : En ce qui concerne les travaux sur l'église, Monsieur MAREAU, cela concerne l'entretien des chéneaux. C'est pour que les chéneaux soient entretenus, nettoyage des gouttières.

Madame Potier, pour le médical, s'il vous plaît.

⇒ Madame POTIER : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Monsieur MAREAU, vous êtes étonné de voir qu'une Commission est déjà au travail à la Communauté de Communes. Je fais partie de ces Commissions et nous nous ne sommes pas encore réunis.

Un comité de pilotage « Maison de Santé » a été constitué, effectivement, mais il ne s'est pas encore réuni.

À votre question : Quand allons-nous, Conseil Municipal de Sablé, commencer à travailler sur le problème de l'offre médicale ? Je vous rassure, le sujet sera abordé lors de la prochaine Commission Municipale de l'action sanitaire, sociale et de l'insertion. Cette Commission se réunit le mercredi 25 novembre à 17 heures 30. Voilà, c'est tout pour moi.